



**Syndicat Unitaire des Personnels  
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## Retraites : mobilisons-nous dans l'unité !

Ce Mardi 10 janvier Élisabeth Borne présentera la version définitive de son projet concernant la retraite. Au niveau national, **l'ensemble des syndicats** du public et du privé s'apprête à appeler à la mobilisation contre la réforme annoncée des retraites et en particulier le report de l'âge légal à 64 ou 65 ans.

À la Ville le SUPAP-FSU vient de s'adresser à l'ensemble des syndicats représentatifs (CGT, UNSA, CFDT, UCP, FO, CFTC) pour constituer une intersyndicale et préparer / organiser tous.tes ensemble la mobilisation.

Préparons-nous à une mobilisation d'ampleur contre ce projet injuste et rejeté par la grande majorité de la population et des salarié.es !

### Des réformes injustes...

Dans le système par répartition (solidarité intergénérationnelle), les pensions de retraite sont financées par les cotisations des salarié.es.

Les réformes passées ont creusé les inégalités avec pour but d'obliger celles.ceux qui le peuvent à se tourner vers la capitalisation (assurances privées).

Elles contraignent de plus en plus de salarié.es à **prolonger leur carrière** pour obtenir une pension décente. Actuellement l'âge de départ est en moyenne de 62,3 ans. L'usure professionnelle pèse de plus en plus lourd entraînant une croissance des arrêts maladie et des départs en retraite pour invalidité. Les entreprises se débarrassent en premier de leur personnel le plus âgé. A 62 ans, **au moment de prendre sa retraite plus d'un.e assuré.e sur deux n'est déjà plus en emploi** (chômage, RSA, invalidité, préretraite...).

Depuis 30 ans, les réformes se multiplient et jouent sur trois leviers : durée de cotisation, modalité de calcul du montant de la pension et âge légal de départ

-La durée de cotisation est portée progressivement de 37,5 ans à 40 ans par les réformes de 1993 dans le privé, de 2003 pour les fonctionnaires et de 2007 pour les régimes spéciaux (EDF, GDF, SNCF, ...).

La réforme de 2014 (en cours d'application !) relève d'un trimestre tous les trois ans de 2020 à 2035 la **durée de cotisation** pour atteindre 172 trimestres (**43 ans**) pour les générations nées à partir de 1973.

- En 1993 le secteur privé voit passer la base du calcul du montant de la pension des 10 au 25 meilleures années de la vie active. Et depuis 2003 secteurs privé comme public sont soumis à **décote** (pénalité) si le nombre de trimestres cotisés n'est pas atteint au moment du départ

- Avec la réforme de 2010 l'âge légal de départ passe progressivement à **62 ans**

## ... en particulier pour les femmes et les plus modestes

La retraite amplifie les inégalités de salaires entre femmes et hommes (22%). Les femmes touchent une pension de **32 % inférieure à celle des hommes** (14 % dans la fonction publique) du fait des inégalités salariales et de carrières incomplètes.

L'espérance de vie à la retraite dépend fortement de la catégorie sociale

Les 20 % d'hommes les plus pauvres ont ainsi une durée espérée en retraite de 15 ans contre 22 ans pour les 20 % les plus riches.

Et seule une partie de ces années de retraite pourra être vécue « en bonne santé » / « sans incapacité » : 25 % des personnes souffrent déjà d'une limitation physique lors de leur première année de retraite, un tiers des ouvrier.es et un quart des employé.es !

**Reporter à 65 ans ou 64 ans l'âge légal est injustifiable !**

### Pas de réelle différence entre le public et le privé

Il n'y a pas de vraie différence entre le public et le privé. Si le calcul de la pension dans le public semble à priori plus avantageux que dans le privé (calcul sur les 6 derniers mois de la carrière contre les 25 meilleures années, réévaluée en fonction de l'inflation dans le privé), ce qu'on appelle le « taux de remplacement » est à peu près identique : dans le public on touche en moyenne 73,8 % de son dernier salaire contre 74,8 % dans le privé.

Avec les réformes passées, dans la Fonction Publique ce taux est passé de 80 % (génération née en 1938) à 73,8 % (génération née en 1950) et continue à baisser.

## Les fakes news du gouvernement

Le système de financement des retraites n'est **pas en déficit**. D'après le Conseil d'Orientation des retraites, il était excédentaire de 900 millions d'euros en 2021, et de 3,2 milliards d'euros en 2022.

S'il y a un risque de déficit d'ici 10 ou 15 ans un retour progressif à l'équilibre est prévu par a suite « dans trois scénarios sur quatre » dans le cas où la contribution de l'État resterait constante.

**Le système n'est pas du tout en danger !**

En fait le déficit ne viendrait pas d'une augmentation des dépenses mais de la volonté du gouvernement de baisser le niveau de financement des retraites alors qu'il veut compenser les baisses massives d'impôts aux entreprises.

Le gouvernement promet des **pensions au minimum** à 1 100 euros (seuil de pauvreté en France)

Mais cela ne concernerait que celles et ceux disposant d'une carrière complète et les nouveaux.velles retraité.es.

Il existe déjà un minimum de retraite prévu dans la loi depuis 2003, censé être d'au moins 85 % du SMIC (= 1 129 euros) mais il n'est pas appliqué !

La plupart des retraité.es modestes ne pourrait bénéficier de cette pension minimum (carrière incomplète) et toucherait la même pension (inférieure à 1 100 euros) mais désormais à 64 ou 65 ans (comme les 700 000 personnes qui « vivent » actuellement avec le minimum vieillesse soit 953 euros).

## Les moyens existent

Avec l'augmentation de la proportion de retraité·es, plafonner le financement global des retraites par rapport au PIB (la richesse produite par tout le pays) entraîne inévitablement une baisse du niveau des pensions et favorise la privatisation du système.

Il faut augmenter les ressources de la retraite par répartition c'est à dire augmenter les rentrées de cotisations :

- Augmenter les salaires
- Instaurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- Créer massivement des emplois socialement/écologiquement utiles dans les services publics (éducation, santé, rénovation énergétique...)
- Mettre fin aux exonérations et diminutions de cotisations accordées aux entreprises
- Taxer les revenus financiers, lutter efficacement contre l'évasion fiscale

## Pour la retraite à 60 ans !

**Les gens vivent plus longtemps car ils travaillent moins longtemps !**

Revendiquons :

- Retraite à 60 ans avec un niveau de pension d'au moins 75 % du salaire, pas de retraite inférieure au SMIC
- Intégrer dans la durée cotisée ou validée, des années d'études et de formation, stages, services civiques et de chômage
- Mettre fin au système de décote et de surcote
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires, eux même a minima indexés sur les prix
- Réaliser l'égalité salariale femmes-hommes (plusieurs milliards d'euros par an)
- Améliorer les conditions de travail, et créer un dispositif de cessation progressive d'activité en fin de carrière sans perte de salaire ni manque à gagner sur la retraite future